

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CESSION DE VELOS DU SERVICE DE LOCATION **MÖBIUS**

N° 2025 - D - 032

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant la nécessité pour GrandAngoulême de maintenir un service vélo de qualité,

Considérant par ailleurs l'âge, l'usure et la vétusté d'un certain nombre de vélos, ainsi que les vols intervenus,

DECIDE

Article 1^{er} – Est autorisée la cession à titre onéreux sur la plateforme de ventes aux enchères Agorastore de 25 vélos du service de location Möbius, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Numéro de parc STGA	Numéro d'inventaire GA	Année d'acquisition	Modèle du vélo	Valeur d'achat	VNC au 31/12/ 2025	Prix de départ
84	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
85	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
86	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
87	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
88	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
89	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
90	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
91	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
92	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
93	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
94	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
95	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
96	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
97	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
98	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
100	TRANS2014REPRI023	2014	Manhattan	337,10 €	0 €	50 €
148	TRANS2015REPRI025	2015	Cardan 28"	1129,10 €	0 €	50 €
156	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	100 €
157	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	100 €
160	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	50 €
162	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	50 €

181	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	100 €
182	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	50 €
184	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	100 €
187	TRANS2018TRMOB036	2016	Cardan 28"	431,26 €	0 €	50 €

Article 2 – Afin de garantir la protection de leurs données personnelles, les noms et adresses des acquéreurs font l'objet d'une annexe qui sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 FEV. 2025

Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture

Le : 13 FEV. 2025

Affiché ou notifié

Le : 13 FEV. 2025



Gérard DEZIER